



MAIRIE DE NICE

(ALPES-MARITIMES)

LE MAIRE DE LA VILLE DE NICE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 19 du statut-règlement des employés municipaux, en date du 21 Avril 1930, approuvé le 29 du même mois;

Vu le crédit inscrit au budget pour: "Dépenses de la Bibliothèque Municipale";

ARRÊTÉ:

ARTICLE 1. - Monsieur BAUDOIN Lionel, Conservateur-adjoint de 5^e Classe (assimilé à chef de bureau) est nommé chef de bureau principal de 6^e Classe (même service), aux appointements de 7.000 Francs par an.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté a son effet à compter du 1^{er} Janvier 1934.

Expédition en deux exemplaires transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Nice, le 22 Janvier 1934.

LE MAIRE,



Nice, le 26 novembre 1923

Monsieur l'adjoint.

Comme suite à une Note de M. le Secrétaire Général en date du 17 novembre concernant les états d'avancement du personnel, j'ai l'honneur de renouveler la proposition que j'ai présentée à la date du 11 octobre 1923 concernant M. Lionel Bledouin, bibliothécaire diplômé du gouvernement, conservateur adjoint de la Bibliothèque Municipale, ayant rang de chef de bureau.

M. Bledouin, demit, aux termes du statut, par anticipation en janvier 1924, de la 6^e à la 5^e classe de son grade. J'ai demandé et demande pour ce collaborateur aussi compétent que dévoué le passage au grade supérieur (Chef de bureau principal) en raison de ses services exceptionnels durant ces dernières années. Pourriez vous, Monsieur l'adjoint, donner à cette proposition votre avis le plus favorable.

J'ai l'honneur, Monsieur l'adjoint, de vous présenter mes sentiments très respectueux et dévoués

Le Conservateur de la Bibliothèque
Joseph Lenoir

